

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 février 2021**

Date de la convocation : 4 février 2021

**L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 février à dix-huit heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la ville du Saint-Esprit, régulièrement convoqués, se sont réunis, en Mairie, salle des délibérations, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020,
2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SARL MADININA AGRI,
4. Débat sur les orientations budgétaires 2021,
5. Attribution d'une subvention au profit du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – exercice 2021,
6. Attribution d'une subvention au profit de la CAISSE DES ECOLES – exercice 2021,
7. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021,
8. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents,
9. Cession d'une parcelle communale cadastrée D-1781 au profit de Monsieur ADOLPHE Max,
10. Informations diverses.

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB(Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL- Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Mickaël LAURENT - Mme Lindsay SAINT-PIERRE - M. Olivier BERISSON- Mme Maryse PLANTIN - M. Daniel SAINTE-ROSE-FANCHINE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Peggy FAGOUR
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

**Absents :**

- M. Stephen ADOLPHE

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick FARRAUDIERE, **Directeur Général des Services**  
M. Eddy POGNON, **Directeur du Service Jeunesse & Développement Économique**  
M. Alain JOLET, **Directeur des Affaires Scolaires et de la Caisse des Écoles**  
M. Daniel DESOUS, **Représentant de la Police Municipale**  
M. Bernard PARTY, **Responsable du Service des Sports**  
M. Emeric BERTRAC, **Directeur de Cabinet du maire**  
Mme Marie-Anne VARSOVIE, **Directrice de la Crèche**  
Mme Yaïssa ARNAUD-BOLIVAR, **Directrice de la Culture,**  
Mme Marie-Agnès ADJUTOR, **Directrice des Services Techniques**  
Mme Nathalie NIJEAN, **Directrice du CCAS**  
Mme Alberte MARIE-JOSEPH, **Responsable Ressources Humaines**  
Mme Gloria CONSTANCY, **Directrice du Service Urbanisme**  
Mme Chantal GELANOR, **Assistante Secrétariat Général /Compte-Rendu PV**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. **Mme Suzanne GENEVIEVE** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle déclare accepter.



#### **POINT N° 1 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mme Annie GROS-DUBOIS et M. Olivier BERISSON n'ont pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le procès-verbal de sa séance du 3 décembre 2020.

#### **POINT N° 2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T., le Maire a rendu compte des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir les décisions suivantes :

REFERENCES	OBJET	DECISION
70/2020 du 18/12/2020	Adressage de la ville (numérotation et dénomination)	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FEI 2020 – 72 277,26€
01/2021 du 14/01/2021	Modificatif de l'acte constitutif de la régie de recettes de la médiathèque Alfred MELON DEGRAS	La régie de recettes intègre désormais les produits résultant de la participation des usagers aux activités organisées par la direction de la culture aux tarifs fixés par l'assemblée délibérante ( <i>et non plus uniquement ceux de la médiathèque</i> )

**POINT N° 3 - AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) PRESENTEE PAR LA SARL MADININA AGRI**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des ICPE présentée par la SARL MADININA AGRI sous réserve de l'application stricte des prescriptions réglementant ce type d'installation.

**POINT N° 4 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Le rapport d'orientation budgétaire 2021 prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales a été présenté par M. le Maire, le Directeur Général des Services et Madame Patricia BOCLE, adjointe en charge des affaires financières. Il s'en est suivi un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 24 septembre 2020.

**Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés (Mmes A. GROS-DUBOIS, M. PLANTIN et M. O. BERISSON n'ont pas pris part au vote).**

**POINT N° 5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXERCICE 2021,**

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents et représentés (Mme Annie GROS-DUBOIS et M. Olivier BERISSON n'ont pas pris part au vote) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au CCAS d'un montant de 350 000 € au titre de l'exercice 2021.
- **DIT** que Les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2021.

**POINT N° 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2021**

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents et représentés (Mme Annie GROS-DUBOIS et M. Olivier BERISSON n'ont pas pris part au vote) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention à la Caisse des Ecoles d'un montant de 1 320 000 € au titre de l'exercice 2021.
- **DIT** que Les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 657361 du Budget Primitif 2021.

**POINT N° 7 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (Mmes Maryse PLANTIN, Annie GROS-DUBOIS et M. Olivier BERISSON n'ont pas pris part au vote) :

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	CREDITS VOTES EN 2020	LIBELLE	LIMITE AUTORISEE (jusqu'au vote du BP)
20	117 181,87€	Immobilisations incorporelles (études)	20 000,00€ (17%)
21	480 202,48€	Immobilisations corporelles (acquisitions)	100 000,00€ (21%)
23	2 579 568,74€	Immobilisations en cours (travaux)	500 000,00€ (19%)

**POINT N° 8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs des emplois permanents présentés dans le tableau ci-après,

NOMBRE	EMPLOIS	SERVICES	TEMPS DE TRAVAIL
2	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Urbanisme	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Affaires scolaires	Temps complet
1	Brigadier-chef principal	Police municipale	Temps complet
1	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Etat-civil	Temps complet
1	Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CCAS	Temps complet
2	Adjoint administratif	Mairie	Temps complet
2	Adjoint technique	Services techniques	Temps complet

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de la ville,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

**POINT N° 9 - CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE D-1781 AU PROFIT DE MONSIEUR ADOLPHE MAX**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la cession de la parcelle D-1781 au profit de Monsieur ADOLPHE Max au prix de 34 200€ HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

**POINT N° 10 - INFORMATIONS DIVERSES**

Annonce des différentes informations et manifestations se déroulant sur le territoire communal :

**Mme Maryse PLANTIN :**

A effectué une visite le long d'une voie menant aux abords du terrain de football de Régale avec Mme Geneviève SUZANNE et M. Jocelyn ALCINDOR a cours de laquelle il a été constaté le stationnement de VHU. La démarche est de trouver une solution pour faire cesser cette nuisance.

A été interpellée par un administré de Grand Basin sur le problème d'élagage à entreprendre avant la saison cyclonique.

A Morne Degras, ce sont les personnes âgées qui l'ont interpellé sur les VHU craignant une recrudescence de moustiques et autres nuisibles.

**M. Daniel SAINTE-ROSE FANCHINE :**

Il y a une inquiétude au niveau de la population car il semblerait qu'un redéploiement du personnel de l'hôpital du Saint-Esprit sur d'autres sites soit à l'ordre du jour ; ce qui remettrait en cause la reconstruction de cet hôpital. Y a-t-il des informations à communiquer sur ces faits ?

**M. le Maire :**

L'inquiétude est grande, mais les nouvelles semblent bonnes. J'ai reçu la directrice de l'hôpital, Mme ADIN il y a deux jours. Je laisse toutefois l'ARS annoncer la bonne nouvelle. La ville a fait son travail en mettant à disposition un terrain à Morne Degras, maintenant l'Etat doit faire le sien. J'ai eu le conseiller Outre-Mer du premier ministre, M. CASTEX qui m'a assuré que les choses seront faites comme prévu : la reconstruction de l'hôpital semble donc en bonne voie.

**M. Olivier BERISSON :**

Annonce avoir été saisi de deux points :

1/ L'entrée du bourg en passant par le chemin de délestage menant à chez M. KABILE où se pose un problème d'évacuation d'eau.

2/ Au niveau des courts de tennis : une joueuse spiritaine rencontre un problème d'accès à cette infrastructure en dehors du temps de présence de l'association bénéficiaire d'une mise à disposition. Souhaite qu'une solution soit trouvée pour lui permettre d'accéder à ces courts de tennis.

**M. le Maire :**

S'agissant du premier point, c'est un problème récurrent, nous recevons 2 à 3 appels par jour concernant ces eaux pluviales à canaliser. C'est désormais une compétence de l'Espace Sud.

Pour ce qui est des courts de tennis, Mme FAGOUR vous donnera des précisions. Il existe une convention de mise à disposition avec les associations et nous ne pouvons pas nous immiscer dans le fonctionnement de celles-ci.

**M. Erick PIGNOL :**

Se rendra sur place avec l'équipe du service technique pour vérifier les faits et voir la solution à apporter.

**Mme Peggy FAGOUR :**

J'ai eu aussi les remontées des doléances de ces joueuses spiritaines se disant exclues que j'ai rencontré, Je les ai incitées à participer à l'assemblée générale de l'association et à proposer leur adhésion afin d'en devenir membre. L'équipement est complètement fermé pour éviter l'intrusion d'errants qui dorment sur le site. Le dialogue reste pleinement ouvert avec cette association.

**M. Jocelyn ALCINDOR :**

En réponse à Mme PLANTIN, il informe que le quartier Régale fera partie de la prochaine campagne d'enlèvement de VHU. Concernant la fermeture du sentier, aux abords du stade de Régale, pour l'instant cela n'est pas encore à l'ordre du jour, car certains administrés l'empruntent comme raccourci.

**Mme Cynthia JACOB :**

A informé sur les différentes manifestations programmées par la direction de la culture pour le carnaval.

Fin de séance : 21h57

Compte-rendu affiché en Mairie le 25 février 2021

Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

